

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 81400181.4

51 Int. Cl.³: **B 44 C 7/02**

22 Date de dépôt: 05.02.81

30 Priorité: 05.02.80 FR 8002642
15.12.80 FR 8026531

43 Date de publication de la demande:
12.08.81 Bulletin 81/32

84 Etats contractants désignés:
BE CH DE IT LI NL

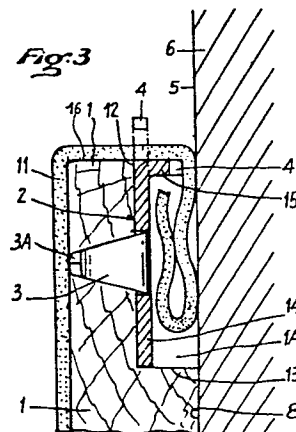
71 Demandeur: Floirat, Serge
"Le Paysse" Route de Cosnac
F-19360 Malemort(FR)

72 Inventeur: Bourzat, Lucienne, Céline
10, Avenue Jean-Jaurès
F-19100 Brive(Corrèze)(FR)

74 Mandataire: Chevallier, Robert et al,
Cabinet BOETTCHER 23, rue La Boétie
F-75008 Paris(FR)

54 Baguette de fixation pour tissus muraux.

57 Baguette de fixation pour tissus muraux.
Elle est composée d'une première partie 1 en bois ayant un évidement longitudinal 1A et d'une seconde partie métallique 2 repliée en équerre avec des griffes 4 à une extrémité d'une branche courte 15, cette seconde partie 2 se logeant dans l'évidement 1A et se fixant à la première partie 1 grâce à des languettes espacées 3 obtenues par découpage et redressées par pliage pour être enfoncées dans la première partie 1, les griffes 4 retenant le tissu 11 tendu par dessus la baguette.



Baguette de fixation pour tissus muraux,

L'invention a pour objet une baguette de fixation pour tissus muraux comprenant des griffes d'accrochage d'un tissu.

5 On connaît déjà de nombreux dispositifs destinés à faciliter la pose des tissus muraux. Parmi eux, on peut estimer que le plus proche est celui qui est décrit dans le brevet américain N° 3 785 426. Selon ce brevet, la partie qui porte des griffes d'accrochage est réalisée en une matière
10 métallique présentant deux plis successifs à 90° afin que les griffes soient en recul par rapport au mur. Cet agencement est nécessaire parce qu'il est prévu de se servir de griffes relativement longues qu'il est préférable de replier ou de rabattre quand elles ont traversé le tissu qu'on veut
15 tendre devant le mur.

Le mérite de l'invention par rapport à ce document et par rapport aux autres dispositifs connus, est d'avoir compris que la fixation à l'état tendu d'un tissu peut s'obtenir avec des moyens beaucoup plus simples et, donc,
20 beaucoup plus économiques que ceux qui ont paru nécessaires jusqu'à présent.

Une baguette à griffe d'accrochage conforme à l'invention comprend deux parties distinctes réunies l'une à l'autre qui sont constituées chacune d'une bande de matière
25 appropriée n'ayant subi, au plus, qu'une opération minime de mise en forme.

Une première partie est, de préférence, en matière facile à clouer ou à agraffer contre le mur, par exemple en bois, et la seconde partie, pourvue des griffes, est de
30 préférence en matière résistante, par exemple en métal, et munie de moyens de fixation à la première partie.

Dans un mode de réalisation de l'invention, la première partie en bois a une section droite rectangulaire avec deux faces principales opposées dont l'une est destinée
35 à être appliquée contre un mur et deux faces latérales et la seconde partie est une bande métallique plate pourvue de griffes le long de l'un de ses bords longitudinaux. Cette

seconde partie est destinée à être fixée sur la face principale, éloignée du mur, de la première partie, les griffes étant en saillie par rapport à une face latérale de la première partie.

5 Dans un autre mode de réalisation de l'invention, la première partie en bois a une section droite rectangulaire dans l'ensemble avec un évidement longitudinal ménagé le long de l'un de ses bords longitudinaux dans celle de ses faces principales destinée à être appliquée contre un mur ; cet
10 évidement a une face parallèle au mur et une face dirigée vers le mur. Selon une première variante de réalisation, la seconde partie est une bande allongée pourvue des griffes le long de l'un de ses bords longitudinaux et destinée à être fixée contre la face de l'évidement qui est parallèle au mur,
15 les griffes étant en saillie hors de l'évidement au-delà de la face latérale de la première partie. Selon une deuxième variante de réalisation, la seconde partie est une pièce ayant en section droite un profil en équerre avec une branche principale destinée à être fixée contre la face de
20 l'évidement qui est parallèle au mur et une branche courte destinée à être dirigée vers le mur et pourvue des griffes le long de son bord longitudinal. La longueur en sens transversal de cette branche courte jusqu'à l'extrémité des dents est inférieure à la profondeur de l'évidement ménagé
25 dans la première partie.

De préférence, les moyens de fixation de la seconde partie à la première partie sont des languettes espacées découpées et redressées par pliage, susceptibles d'être
30 enfoncées dans la première partie en bois.

On donnera maintenant une description de deux exemples d'une baguette en deux parties conformes à l'invention. On se reportera au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue de côté en coupe d'une
35 baguette conforme à l'invention selon un premier mode de réalisation,

- la figure 2 est une vue en perspective et en coupe d'une baguette conforme à l'invention selon un second mode

de réalisation,

- la figure 3 est une vue en coupe selon III-III de la figure 2.

Pour disposer commodément d'une baguette pourvue de dents d'accrochage d'un tissu, il est avantageux de se servir d'une baguette composite en deux parties.

Une première partie 1 est de préférence en bois ou en matière facile à clouer contre une face 5 d'un mur 6 et une seconde partie 2 en matière rigide comme un métal, pourvue de griffes 4 le long de l'un de ses bords longitudinaux.

Selon un mode de réalisation, la première partie 1 en bois a une section droite rectangulaire avec deux faces principales opposées 7 et 8 dont l'une est destinée à être appliquée contre la face 5 du mur 6, et deux faces latérales dont l'une est désignée par la référence 16 sur les figures. La seconde partie 2, métallique, est une bande allongée, plate, destinée à être fixée contre la face 7 éloignée du mur 6 de la première partie 1, les griffes 4 étant en saillie au-delà de la face latérale 16.

Quand la baguette est à placer à proximité d'un plafond 9, on fixe au mur 6 la première partie 1 avec un recul de la face latérale 16 de 0,5 cm environ et la seconde partie 2 avec un recul e de 1 à 1,5 mm environ des griffes 4 par rapport au plafond 9. Ce recul permet de repousser à l'aide d'une lame 10 un tissu 11 entre les griffes 4 et le plafond 9. Ce tissu 11 s'accroche aux griffes 4 et peut être tiré et tendu devant le mur 6.

Selon un autre mode de réalisation (figures 2 et 3) la première partie 1 a encore une section droite rectangulaire, dans l'ensemble, mais dans sa face 8 destinée à être appliquée contre la face 5 du mur 6, le long de l'un de ses bords, est ménagé un évidement longitudinal 1A qui a une face 12 qui est parallèle au mur 6 et une face 13 qui est dirigée vers le mur 6 contre lequel la partie 1 est fixée.

Selon une première variante, la seconde partie 2 peut être plate comme sur la figure 1, mais elle est prévue pour être fixée contre la face 12 qui est parallèle au mur 6, de façon à pouvoir s'étendre au-delà de la partie 1 comme on l'a dessinée en partie en trait mixte sur la figure 3, avec la rangée des griffes 4 en saillie par rapport à la face latérale 16.

Selon une seconde variante, la seconde partie 2 a en section droite un profil en équerre avec une branche principale 14 et une branche courte 15. La branche 14 est destinée à être appliquée contre la face 12 parallèle au mur 6 de l'évidement 1A et la branche courte 15 est dirigée vers le mur 6. La branche courte 15 est pourvue des griffes 4 le long de son bord libre ; la dimension en sens transversal de cette branche courte 15 est fixée à une dimension inférieure à la profondeur en direction du mur 6 de l'évidement 1A. En pratique, la longueur jusqu'à l'extrémité des griffes 4 est choisie pour qu'il existe après pose de la baguette une distance convenable de 1 à 1,5 mm entre ces griffes et le mur 6 de façon qu'on puisse y glisser un tissu 11.

De préférence la largeur de la branche principale 14 est telle que la seconde partie 2 est incluse complètement dans l'évidement 1A. De préférence encore, la face extérieure de la branche courte 15 est en affleurement avec la face latérale 16 du bord de la partie 1 le long duquel se trouve l'évidement 1A.

Avec l'une ou l'autre des deux variantes de ce second mode de réalisation, la seconde partie métallique 2 est complètement dissimulée sous la première partie 1 en bois après fixation de celle-ci au mur 6.

Des moyens sont prévus, comme on l'a dit, pour réunir la première partie 1 et la seconde partie 2 de la baguette. Dans l'un et l'autre mode de réalisation, ces moyens sont constitués de préférence par des languettes 3 obtenues par découpage pratiqué dans le corps de la seconde partie 2 ou dans la branche principale 14 en des points

espacés de sa longueur et redressées par pliage le long de leur ligne de base. La réunion des deux parties 1, 2 se fait par enfoncement des languettes 3 dans la première partie 1.

5 De préférence, les languettes 3 ont une hauteur à l'état redressé qui est supérieure à l'épaisseur de la première partie 1 qui subsiste dans la région de l'évidement 1A, cette mesure permet de rabattre sur la première partie 1 le sommet 3A des languettes 3 après l'enfoncement
10 de celles-ci dans cette première partie 1A.

Dans tous les cas, lors de l'utilisation de la baguette de l'invention, les griffes 4 de la seconde partie métallique 2 sont placées à une distance de 1 à 1,5mm (distance qui dépend pour sa valeur réelle de l'épaisseur du
15 tissu 11), du plafond 9 ou d'une plinthe (figure 1) ou de la face même du mur (figures 2 et 3). Ce dernier exemple est particulièrement avantageux quand il s'agit d'un mur avec une retombée du plafond.

Avec une baguette de fixation selon l'invention,
20 grâce à sa conception générale, les griffes 4 sont un excellent pouvoir d'accrochage si bien qu'il est possible de leur donner une hauteur réduite, de l'ordre de 1 mm par exemple, fréquemment égale ou inférieure à l'épaisseur du tissu. Ce dernier n'est donc pas abîmé ni déchiré ; il est
25 possible de le retirer pour le retendre ou pour le réutiliser après nettoyage dans la même pièce ou dans une autre pièce.

La distance de 1 à 1,5 mm qui est à prévoir entre l'extrémité des dents 4 et la face correspondante du
30 mur (6 figure 3 ou 9 figure 1) est peu supérieure à l'épaisseur d'une spatule ou de la lame 10 à l'aide de laquelle on pousse le tissu 11. L'accrochage est instantané, dès qu'on exerce une légère tension sur ce tissu 11 ; il n'y a aucune nécessité de rabattre les griffes. Leur faible
35 hauteur ne permet d'ailleurs pas un rabattement quelconque.

REVENDICATIONS

1. Baguette de fixation d'un tissu (11) devant la surface d'un mur (6), composée de deux parties distinctes assemblées, caractérisée en ce que la première partie (1) est en matière facile à clouer ou à agraffer au mur et la seconde partie (2) est en matière résistante qui est pourvue des griffes (4) et munie de moyens de fixation (3) à la première partie, constitué par une bande allongée plate pourvue de griffes (4) en saillie le long de l'un de ses bords rectilignes longitudinaux.

2. Baguette selon la revendication 1 dans laquelle la première partie (1) a une section droite rectangulaire dans l'ensemble, caractérisée en ce que cette première partie (1) présente dans sa face principale (8) destinée à être appliquée contre un mur (6), le long de l'un de ses bords longitudinaux (16), un évidement longitudinal (1A) ayant une face (12) parallèle au mur et une face (13) dirigée vers le mur (6), après fixation de cette première partie (1) à ce mur, tandis que la seconde partie (2) est une bande allongée plate destinée à être fixée contre la face (12) de l'évidement (1A) parallèle au mur (6), les griffes (4) étant en saillie hors de cet évidement au-delà de la face latérale (16) de la première partie (1).

3. Baguette selon la revendication 1 dans laquelle la première partie (1) a une section droite rectangulaire dans l'ensemble, caractérisée en ce que cette première partie (1) présente dans sa face principale (8) destinée à être appliquée contre un mur (6), le long de l'un de ses bords longitudinaux (16), un évidement longitudinal (1A) ayant une face (12) parallèle au mur et une face (13) dirigée vers le mur (6), après fixation de cette première partie (1) à un mur, tandis que la seconde partie (2) a en section droite un profil en équerre avec une branche principale (14) destinée à être fixée contre la face (12) de l'évidement (1A) qui est parallèle au mur (6) et une branche courte (15) destinée à être dirigée vers le mur (6), munie des griffes (4) le long de son bord longitudinal, la longueur en sens transversal de cette branche courte (15) jusqu'à

l'extrémité des griffes (4) étant inférieure à la profondeur de l'évidement (1A) pour ménager la distance voulue entre les griffes (4) et le mur (6).

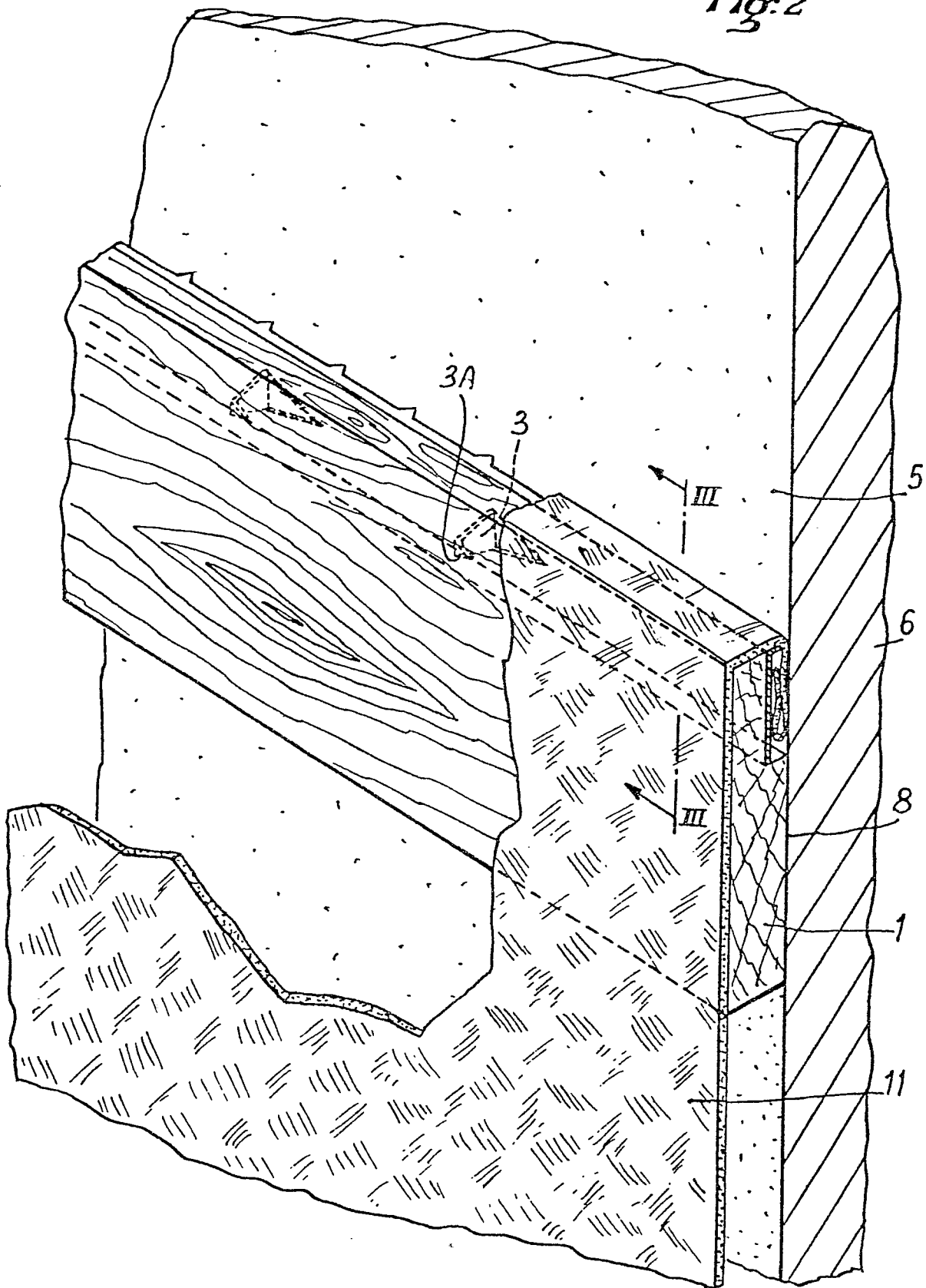
4. Baguette selon la revendication 3 caractérisée en ce que la branche courte (15) de la seconde partie (2) a une face extérieure qui est, après fixation au mur (6) de la baguette, mise sensiblement en affleurement avec la face latérale (16) du bord de la première partie (1) où se trouve l'évidement (1A).

5. Baguette selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 dans laquelle la seconde partie (2) est métallique et présente en des points espacés de sa longueur des languettes (3) obtenues par découpage et redressées par pliage, destinées à être enfoncées dans la première partie (1), caractérisée en ce que les languettes redressées (3) ont une longueur supérieure à l'épaisseur correspondante de la première partie (1) et elles sont repliées à leur extrémité libre (3A) après leur enfoncement dans cette première partie (1).

6. Baguette selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisée en ce que les dents (4) ont une hauteur réduite de l'ordre de 1 mm.

7. Baguette selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisée en ce que, après sa pose contre une face d'un mur, les dents (4) sont éloignées de la surface de ce mur (6) ou d'un mur adjacent (9) d'une distance peu supérieure à l'épaisseur d'une lame (10) avec laquelle on fait glisser le tissu (11) entre ladite surface et les griffes (4).

Fig. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0033708

Numéro de la demande

EP 81 40 0181

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>FR - A - 2 393 966</u> (LA TELESCOPIE UNIVERSELLE) * Page 5, ligne 30 à page 6, ligne 37; page 7, lignes 8-17 * --- A/D <u>US - A - 3 785 426</u> (P. SPERLING) A <u>FR - A - 2 400 091</u> (L.M. TOURNON) A <u>FR - A - 2 288 835</u> (Y. HABRANT) -----	1-3,5,6	B 44 C 7/02
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			B 44 C 7/02
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 06.05.1981	Examineur FRIDEN